RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- LA DRÔME - LE DÉPARTEMENT

Direction Des Déplacements
Contact Pascal-Eric CHOMEL – Directeur-adjoint
Tel : 04 75 75 92 03 Fax : 04 75 75 92 99
Courriel : pechomel@ladrome.fr
Réf : D2004238

Monsieur Nicolas MARTIN
Président
ROULONS EN VILLE A VELO
1 Rue Michel Servet
26000 VALENCE

À Valence, le 24 JUIL. 2020

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicitée par courrier reçu le 18 juin au sujet d'aménagements cyclables que vous souhaiteriez voir réalisés sur le pont Mistral à Valence.

Attentive, comme vous, aux mobilités actives, j'ai bien conscience que la période difficile que nous avons vécue avec la crise sanitaire est propice aux réflexions de fond sur nos pratiques et habitudes. C'est ainsi que le vélo s'affirme depuis la fin du confinement comme un moyen de déplacements que beaucoup de nos concitoyens redécouvrent, et j'en suis ravie. Il nous appartient collectivement d'accompagner ce mouvement et permettre à tous les cyclistes de se déplacer le plus en sécurité possible.

Le pont Mistral est une liaison majeure entre la Drôme et l'Ardèche, au cœur de l'agglomération valentinoise. A ce titre, il voit passer chaque jour de nombreux usagers se déplaçant pour leurs besoins quotidiens. La place du vélo sur cet ouvrage a bien des fois été au centre de discussions passionnées, qui ont néanmoins permis d'améliorer au fil du temps la prise en compte des cyclistes. Les dernières évolutions avaient ainsi permis de resserrer légèrement les voies affectées à la circulation motorisée pour obtenir des bandes cyclables de 1,45 m de large.

Compte tenu du niveau du trafic motorisé, ces bandes cyclables sont nécessaires mais j'ai bien conscience qu'elles ne constituent pas l'aménagement idéal pour circuler à vélo en toute sécurité. Par ailleurs, des difficultés liées au cisaillement entre flux motorisé et cyclable demeurent en particulier aux extrémités côté Valence qui peuvent générer un danger.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.

Avant même la fin du confinement, des discussions ont été engagées entre les collectivités territoriales concernées par le pont Mistral et la mobilité, en vue de rechercher une solution garantissant la sécurité des cyclistes et permettant aussi de ne pas altérer la fluidité du trafic des véhicules sur cet axe majeur pour la vie du territoire Drôme Ardèche. La Direction Départementale des Territoires a aussi demandé une étude au CEREMA. Le Département de la Drôme est l'un de ces acteurs, et il jouera pleinement son rôle, en lien avec le Département de l'Ardèche, les communes concernées et notamment Valence, ainsi que l'autorité organisatrice de la mobilité, à savoir Valence-Romans Déplacements.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

Copies pour information
M. André GILLES, Vice-Président en charge de l'Agriculture et des Routes
M. Aimé CHALEON, Conseiller départemental en charge des modes doux

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.

LE DEPARTEMENT DE LA DROME
DIRECTION DES DEPLACEMENTS, 1 PLACE MANOUCHIAN, BP 2111, 26021 VALENCE CEDEX TEL : 04 75 75 92 92
HOTEL DU DEPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr